

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2025

70x25

TRAVAUX D'EXTENSION ET MAINTENANCE **DU RESEAU VIDEOPROTECTION** **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de renouveler le marché de travaux de remplacement, d'extension et de maintenance des installations de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2026 et pourra être reconduit pour 1 période d'une durée de deux ans.

La Commission MAPA, réunie en date du 07.04.2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution du marché à l'entreprise SNEF pour un montant annuel maximum de 660 000€ HT pour la période initiale et 410 000€ HT pour la période de reconduction.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer et à exécuter le marché avec l'entreprise retenue ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter l'accord-cadre à bons de commande avec la société SNEF – 13015 MARSEILLE

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront inscrits aux budgets

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE